

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
11	9	11

Date de convocation  
18 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **22 janvier** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le **18 janvier 2021**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

**Présents** : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Valérie ROYER, Jacky DIMNET, Damien SIMONNET, Cédric WALIGUNDA, Maria PAIVA, Claudine MACHAL, Mélanie GÉRARD

**Absents avec procuration** : Christophe MUNIER à Vivianne WIRBEL  
Clément ROLLOT à Jacky DIMNET

**Secrétaire de séance** : Cédric WALIGUNDA

### **Délibération n°20210122-DE-03**

### **ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION n°20210122-DE-02**

#### **Objet : Vente de l'immeuble L'Abbé Bouloy.**

Madame le Maire **rappelle** à l'assemblée que lors de sa séance du 28 août 2020, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité, la mise en vente d'une propriété acquise par la commune en 1993, sise 13 rue Principale, cadastrée G n°345 destinée à servir le club du 3<sup>ème</sup> âge.

Différentes estimations ont été réalisées :

<b>Agence immobilière IAD</b>	<b>Service du pôle d'évaluation domaniale</b>
entre 10 000 à 12 000 €	13 000 €

L'inspecteur du service des domaines précise « qu'il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur ».

**Considérant** que la valeur vénale de ce bien a été estimée par France Domaine aux alentours de 13 000 €, par courrier en date du 14/01/2021 ;

**Considérant** que le local « L'Abbé Bouloy » situé 13 rue Principale, est vacant depuis plusieurs années comportant des dégradations qui s'amplifient avec le temps. Ce bien réintégrerait l'immeuble d'origine que formait le presbytère en 1948.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal :

- ◆ **Décide** à l'unanimité des présents de **fixer** la valeur du bien à 10 000 € ;
- ◆ **Décide** à l'unanimité des présents, **d'accepter** la vente de l'immeuble sis 13, rue Principale, cadastré section G n°345 au profit de Monsieur Corentin LOMNICKI pour son projet d'achat de l'ensemble immobilier 15 rue Principale et 13 rue Principale ;
- ◆ **Autorise** 10 voix pour, 1 voix contre, Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier et notamment le compromis de vente et l'acte de vente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Jussecourt-Minecourt, le 22 janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021  
Reçu en préfecture le 28/01/2021  
Affiché le  
ID : 051-215102906-20210122-20210122DE03-DE



Le maire,  
Vivianne WIRBEL